



Une ordonnance votée à l'unanimité des partis présents, sans le cdH Bruxelles se dote d'un texte essentiel pour sa politique « personnes âgées »

Ce mercredi 21 juin, la Commission Santé débattait d'un texte d'ordonnance, déposé par Didier Gosuin, Guy Vanhengel, Céline Fremault et Pascal Smet, visant à fixer un moratoire en Maison de repos. L'objectif de cette ordonnance « Moratoire » est de réorienter l'offre actuelle en convertissant des lits « Maisons de repos » en lits « Maisons de repos et de soins » et places de « Court séjour ».

En effet, actuellement on dénombre trop de lits de maisons de repos et pas assez de lits de court séjour et de lits avec un meilleur encadrement pour des patients dépendants. Grâce à l'ordonnance « Moratoire », on réoriente l'offre de maisons de repos tout en favorisant le maintien à domicile. La volonté est d'allouer de manière optimale l'utilisation des moyens publics tout en étant en adéquation avec les besoins.

« Si l'offre de lits est globalement suffisante, la Région bruxelloise manque ou manquera à moyen terme de place pour patients très dépendants. L'offre de lits Maison de repos et de soins doit donc être étoffée. Cela se fera par une première opération de reconversion au sein du parc existant. L'objectif est de reconverter 600 lits Maison de repos en 400 lits Maison de repos et de soins supplémentaires et 120 lits Maison de repos en 100 places de Court séjour », commente Didier Gosuin, Ministre bruxellois de la Santé.

Dans cette opération de reconversion, la priorité sera donnée aux institutions publiques (CPAS) et associatives afin de rééquilibrer le poids des institutions commerciales à Bruxelles et améliorer l'accessibilité financière du citoyen.

Le Collège réuni va maintenant s'atteler à la mise en œuvre de cette politique sur le terrain. C'est la première étape vers une réelle programmation de l'offre pour personnes âgées en Région bruxelloise. Bruxelles met ainsi en œuvre un axe important de sa politique générale en matière de personnes âgées.

L'ordonnance a été votée à l'unanimité par l'ensemble des partis présents, à l'exception du cdH qui figurait aux abonnés absents. *« Il paraît essentiel de garder le cap de la bonne gouvernance en avançant sans délai dans la réalisation de la Déclaration de Politique Générale. J'invite donc le cdH à s'inscrire dans ce mouvement dans l'intérêt des Bruxellois »,* conclut Didier Gosuin.

Pauline Lorbat | Attachée de Presse

M +32 (0) 0485 89 47 45

